



30 propositions pour la transition énergétique

Contribution des Parcs naturels régionaux au débat national

Juin 2013

Le réseau des 48 Parcs naturels régionaux souhaite contribuer au débat national sur la transition énergétique et participer ainsi au déploiement d'une stratégie territoriale adaptée et capable de répondre au défi de cette mutation.

La transition énergétique est un enjeu majeur pour le développement économique et la création d'emplois en milieu rural et dans les Parcs en particulier.

Les 30 propositions des Parcs doivent apporter des réponses concrètes aux questions qui se posent dans les territoires ruraux en terme de précarité énergétique, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables valorisant les ressources locales.

Ces propositions ont pour objectifs de lever des freins et d'agir sur les leviers identifiés lors du déroulement des multiples expériences liées à la transition énergétique. Elles doivent favoriser le développement des bonnes pratiques et s'adapter aux spécificités des territoires ruraux et périurbains.

Les Parcs souhaitent partager leurs engagements dans ce domaine car ils disposent de nombreuses expériences pouvant être valorisées et transférées. Ces expériences concernent autant les matériaux traditionnels, les formes du bâti et les principes de rénovation thermique que la structuration des filières, la valorisation de savoir-faire, ou les stratégies territoriales de développement des énergies renouvelables.

Ces propositions s'articulent autour de trois axes : les deux premiers concernent les domaines principaux identifiés pour mettre en œuvre la transition énergétique dans les territoires ruraux ; le troisième rassemble des propositions transversales liées aux rôles des Parcs naturels régionaux.

AXE 1 : AGIR SUR LE BÂTI EN S'APPUYANT SUR L'ÉCONOMIE ET LES SAVOIR-FAIRE DES TERRITOIRES POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE ENERGETIQUE

Instaurer une politique forte d'incitation à la rénovation thermique du bâti par le développement d'un financement adapté au milieu rural

La grande majorité des habitations dans les territoires ruraux est composée de maisons individuelles. La rénovation de ce bâti est donc une priorité mais celle-ci nécessite des investissements lourds (notamment pour le bâti ancien), peu compatibles avec les capacités de financement des particuliers mais aussi des collectivités rurales.

1- Création d'un fond d'investissement rural pour le bâti ancien notamment porté par des acteurs institutionnels. Il pourra être complété par une **mobilisation de l'épargne individuelle** en orientant les fonds investis dans les Livrets Développement Durable (LDD)

2- Mise en place d'un « Carnet rénovation » pour chaque bâtiment permettant de planifier les étapes de la rénovation et d'assurer un suivi dynamique de l'évolution du bâtiment.

3- Adaptation des critères d'éligibilité des aides en milieu rural en élargissant l'assiette aux classes moyennes

4- Financement dès l'engagement des travaux pour permettre leur démarrage effectif

5- Baisse significative du taux de TVA sur les travaux de rénovation énergétique

Exemples d'expériences : mise en place du programme Habiter mieux dans le Parc des Ballons des Vosges, OPAH dans le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Préserver et utiliser les savoir-faire territoriaux

L'ensemble des territoires ruraux est concerné par une perte des savoir-faire traditionnels. Des erreurs sont souvent faites lors de rénovations et conduisent à l'insalubrité des bâtiments rénovés, voire à leur perte. Pourtant, les matériaux et les savoir-faire adaptés existent. Il est nécessaire que ces connaissances soient diffusées et prises en compte dans les réglementations.

Par ailleurs, plus des trois quart du parc immobilier rural a été construit avant 1950, voir avant 1900. Les normes définies aujourd'hui ne prennent pas en compte les caractéristiques de ce bâti et ne sont pas adaptées à un contexte rural.

6- Amélioration de la connaissance de l'efficacité thermique et hygrométrique des matériaux traditionnels (terre, paille, chaux-chanvre, etc.) pour les intégrer aux listes des matériaux certifiés et identifier les savoir-faire liés à leur mise en place

7- Adaptation de la réglementation thermique aux spécificités du bâti rural et au climat local notamment en Outre-mer.

8- Reconnaissance et valorisation des savoir-faire spécifiques et mise en place d'une certification (label ou autre) pour intervenir sur le bâti ancien afin de préserver ce patrimoine

9- Programme de formation des artisans, des architectes et des prescripteurs aux savoir-faire, aux matériaux locaux et à la diversité des formes bâties (formation initiale et continue)

Exemples d'expériences : emploi de la terre dans le Parc des Marais du Cotentin, l'éco-réhabilitation du bâti ancien par le Parc de la Brenne, l'efficacité thermique et hygrométrique des matériaux traditionnels par le Parc des Vosges, mise en place du programme Habiter mieux dans le Parc Périgord-Limousin

Faire de la rénovation thermique du bâti un facteur de développement économique local

La rénovation du bâti ancien dans le respect de ses caractéristiques nécessite une main d'œuvre qualifiée. Compte tenu du nombre d'habitations à rénover puis à entretenir, c'est toute une filière créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement qui doit se développer.

10- Soutien au développement de filières locales de matériaux de construction naturels et à la création de bâtiments bio-sourcés basse consommation et **favoriser le recours aux matières premières et productions locales** en prenant en compte l'énergie grise dans les critères d'attribution des aides

11- Formation des entreprises à la rénovation thermique et au dialogue entre les différents corps de métier pour réaliser des réhabilitations cohérentes

Exemples d'expériences : développement de l'éco-rénovation dans le Parc des Vosges du Nord, constructions et rénovations BBC dans le Parc Loire-Anjou-Touraine, filière chanvre dans le Parc du Gâtinais français.

AXE 2 INTÉGRATION TERRITORIALES DES ENERGIES RENOUVELABLES

Faire de l'énergie une démarche de développement local créatrice d'emplois

L'énergie n'est souvent qu'un aspect des projets menés par les Parcs sur leur territoire. Par exemple, certains projets relient énergie, agriculture et paysage quand d'autres mêlent énergie, rénovation du bâti patrimonial et logement social. Ces projets prennent en compte les spécificités territoriales et sont vecteurs de développement économique local.

12 – Rendre obligatoire l'installation de chauffe eau solaire pour les constructions neuves.

13- Autoriser le cumul des sources de financements quand les projets intègrent plusieurs enjeux

14- Prise en compte de l'origine des ressources et matériaux locaux dans les critères d'attribution des aides (favoriser un approvisionnement local dans la filière bois)

15- Assouplir et simplifier les règles d'Offre Public de Titres Financiers (OPTF) et des placements privées pour la formation de l'actionnariat des sociétés de type Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) ou Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)

Exemples d'expériences : les centrales villageoises par Rhônalpénergie Environnement (8 Parcs associés), le développement de la filière bois dans les Parcs du Haut Languedoc, du Marais du Cotentin et du Bessin, des Vosges du Nord, démarche d'écoconditionnalité des aides dans le Parc du Gâtinais français.

Des tarifs et des normes propres à la dimension rurale

Les seuils de rentabilité des projets ruraux ne peuvent être les mêmes que ceux des grands projets énergétiques à vocation régionale ou nationale. Les volumes et les circuits de diffusion à amortir sont directement impactés par les dimensionnements du territoire et les volumes de populations concernés.

16- Reconnaissance des spécificités du milieu rural en accordant les financements aux projets locaux, notamment à l'échelle des petites communes rurales (installation de chaufferie bois communale par exemple)

17- Fixer des tarifs de rachat de l'énergie intégrant cette « dimension rurale », capables de rendre l'investissement sur des projets locaux intéressant pour les investisseurs classiques et pour l'appel aux fonds privés individuels

18- Instauration d'une bonification tarifaire pour les projets ruraux intégrant une démarche collective et durable (sous forme de SCIC ou de SAS par exemple) avec des objectifs affirmés en matière de développement durable du territoire.

19- Extension du tarif d'achat T1 de l'énergie photovoltaïque pour les projets participatifs de 9 kWc à 36 kWc pour favoriser une couverture intégrale de la toiture sur les bâtiments.

20- Favoriser les projets locaux de production d'Énergie renouvelable en mutualisant les coûts de raccordement au réseau en autorisant les Syndicats d'Énergie à disposer de la compétence de raccordement.

21- Promouvoir une approche régionale voire territoriale de la production, de la consommation et du prix des énergies renouvelables

Exemples d'expériences : les centrales villageoises, Rhôneénergie Environnement (8 Parcs associés)

Prise en compte systématique dans les documents d'orientation et de planification des positionnements des Parcs s'appuyant sur un diagnostic dans le cadre d'un PCET, d'un diagnostic énergétique ou directement dans les mesures de Charte

Les Parcs naturels régionaux sont engagés depuis 2000 dans l'appui à l'animation énergétique territoriale. Ils ont défini, à travers des outils de type schéma, des documents d'orientation stratégique comme les diagnostics territoriaux, les PCET, des positionnements stratégiques clairs à l'échelle de leur territoire.

Il est donc essentiel que ces positionnements stratégiques des Parcs en matière d'énergies renouvelables soient repris dans les documents régionaux et nationaux dans un souci de cohérence avec la mission même des Parcs et de reconnaissance du travail d'animation et de concertation conduit auprès de l'ensemble des acteurs des territoires concernés.

22- Intégration et traduction des orientations définies par chaque Parc dans les documents de planification régionaux, départementaux et territoriaux et reconnaissance des PCET portés par des Parcs et des préconisations associées

Exemples d'expériences : 22 Parcs engagés dans la démarche PCET

AXE 3 : PROPOSITIONS TRANSVERSES AUX THEMES LIÉS A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Mise en place dans les Parcs naturels régionaux de « Zones Franches Réglementaires »

La transition énergétique doit ouvrir des chantiers en matière d'urbanisme, de réseaux, de production et de maîtrise de l'énergie.

En mettant en avant leur mission d'expérimentation et d'innovation des Parcs doivent

*pouvoir y contribuer. Ils peuvent être des **laboratoires de la transition énergétique rurale et durable**.*

23- Dérogation à certaines règles pour des projets pilotes, au titre du droit à l'expérimentation et dans le cadre d'opérations ciblées. Aux termes de ces opérations exceptionnelles, les résultats permettront, le cas échéant, de faire évoluer les textes dans le sens d'une réussite des objectifs de la loi. Ces expérimentations devront pouvoir être transférées et faire l'objet d'un suivi par les partenaires nationaux et régionaux.

Urbanisme et transition énergétique

L'urbanisme rural doit être soutenu et renforcé en moyen avec des incitations fortes à la densification des centres bourg, la mixité fonctionnelle de ces centres (aides à l'implantation de commerces ...) et au développement des circulations douces.

Le meilleur urbanisme en matière de maîtrise des transports est celui qui ne requiert que des déplacements doux dans un espace aménagé.

24- Développer les réflexions sur la forme urbaine en milieu rural visant à densifier et rendre multifonctionnel les centres bourg et les zones pavillonnaires et à favoriser une mixité sociale

25- Soutien à la mobilité et aux déplacements doux en milieu rural en relation avec les zones urbaines :

- assurer une meilleure coordination des offres de transport publiques, privées, citoyennes (agence locale de transport, centrale de mobilité...),
- favoriser et accompagner les expérimentations et initiatives locales (transport à la demande, véhicules partagés, co-voiturage...)

Soutenir l'animation portée directement ou en partenariat par les Parcs et une approche transversale de la transition énergétique

Les Parcs sont porteurs d'une animation dédiée au thème de l'énergie qui se traduit par des engagements dans leur charte et une mobilisation des équipes des Parcs. Cet engagement des Parcs et leur rôle d'ensembliser des politiques publiques doit pouvoir se poursuivre et être soutenu financièrement.

26- Reconnaissance des Parcs dans leurs rôles d'ensembliser des politiques publiques de la transition énergétique et soutien financier au développement de leurs missions notamment dans le cadre de **pôle énergie climat**.

Coordonner l'animation, soutenir l'ingénierie des territoires et sensibiliser les citoyens sur le thème de la transition énergétique

Les acteurs locaux de l'énergie, particulièrement dans les territoires ruraux, doivent aujourd'hui fédérer leurs efforts afin de développer une stratégie qui permette aux territoires d'envisager leur propre transition énergétique. Basées sur le modèle des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (ALEC), des Agences Locales de Transition Énergétique (ALTE) pourraient porter cette mission en stimulant une forte participation citoyenne.

27- Soutien à la création d'Agences Locales de Transition Énergétique (ALTE) et reconnaissance du rôle de ces Agences dans la mise en œuvre de politiques locales de transition énergétique

Exemple d'expérience : ALTE du Parc du Lubéron

De nombreux acteurs existent pour mettre en œuvre la transition énergétique et notamment le volet rénovation du bâti. Mais ceux-ci ne se connaissent pas et ne sont pas constitués en réseau. Ces guichets uniques associeront les principaux partenaires pour simplifier leur mobilisation. Ils devront être présents au cœur des territoires ruraux pour rester accessibles pour tous.

- Favoriser la coordination entre tous les acteurs de la transition énergétique et de la rénovation ainsi que leur mobilisation par l'ensemble des citoyens, urbains et ruraux
- Coordonner les aides émanant des agences nationales (ADEME, ANAH, ect.)
- Mise en cohérence des politiques de soutien avec les besoins de chaque territoire

28- Création d'un maillage de guichets uniques pour la transition énergétique liée spécifiquement au bâti et à sa mise aux normes itinérantes

29- Soutien aux actions d'information et de sensibilisation du grand public et d'éducation des jeunes pour favoriser des comportements et des modes de vie et de consommation économes en énergie. Il est en effet essentiel que les citoyens partagent les objectifs et soient acteurs de la transition énergétique.

Une stabilité des dispositifs de financement et une suppression de la pratique des appels à projet

La pratique croissante des appels à projet en remplacement des mesures de soutien plus durable n'est pas un vecteur de diffusion des pratiques efficaces.

La stabilité du cadre de développement des énergies et des politiques associées est aussi un élément de réussite.

30- Mise en place d'outils de soutien à l'investissement énergétique et à l'expérimentation, pour les collectivités comme pour les particuliers, limités dans le temps (2 à 3 ans) et privilégiant une application générale plutôt que les appels à projets.